

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 JUIN 2025

L'an 2025, le 2 juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Lans-en-Vercors s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Michaël KRAEMER, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil municipal le 27 mai.

Présents : Michaël KRAEMER, Véronique RIONDET, Guy CHARRON, Violaine VIGNON, Jean-Charles TABITA, Myriam BOULLET-GIRAUD, Gérard MOULIN, Marcelle DUPONT, Patrice BELLE, Philippe BERNARD, Isabelle MARECHAL, Florence OLAGNE, Caroline DELAVENNE, Céline PEYRONNET, Olivier SAINT-AMAN, Daniel MOULIN, François NOUGIER.

Secrétaire de séance : Madame Caroline DELAVENNE

Excusés :	Ont donné pouvoir à :
Marc MARECHAL	Daniel MOULIN
Mathis COSTE	François NOUGIER
Frédéric BEYRON	
Damien ROCHE	
Sophie DUMONT	
Dimitri ARGOUD-PUY	

Nombre de membres en exercice :23

Nombre de membres présents :17

Nombre de suffrages exprimés :19

ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 2) DEMANDE DE SUBVENTION MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - FONDS VERTS - AXE 1 : RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DU BATIMENT NORD DU GROUPE SCOLAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Numéro de la décision	Date exécutoire	Objet de la décision
DEC 2025 023	19/05/25	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE - AIGLE LOISIRS – AVENANT N°4 - PROROGATION

Délibération n° DEL2025 057 :

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - FONDS VERTS - AXE 1 : RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DU BATIMENT NORD DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande des services instructeurs de l'Etat, une délibération est nécessaire pour validation du dossier de demande de subvention cité en objet en lieu et place de la décision n° DEC2024_002 portant sur le même objet.

Monsieur le Maire propose donc :

- de confirmer la programmation des travaux dont la nature est la suivante :

"Travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment nord du groupe scolaire, opération dont le montant est fixé à 1 809 137.35 € H.T"

- d'approuver le plan de financement relatif à ce projet établi comme suit :

DÉPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Coût global de l'opération pour la rénovation et amélioration du groupe scolaire - bâtiment nord	1 809 137.35 €	Préfecture - D.E.T.R	205 528.00 €
		Conseil Départemental	440 000.00 €
		Conseil Régional (Contrat Région Ville)	175 000.00 €
		Fonds Vert	626 800.00 €
		Commune – Autofinancement	361 809.35 €
TOTAL	1 809 137.35 €	TOTAL	1 809 137.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation des travaux dont la nature est la suivante :

"Travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment nord du groupe scolaire, opération dont le montant est fixé à 1 809 137.35 € H.T"

- APPROUVE le plan de financement relatif à ce projet établi comme indiqué ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04

La délibération du n° DEL2025 057 prise en séance du conseil municipal du 02/06/2025 a été transmise et reçue en Préfecture de Grenoble le 03/06/2025 en application des articles R2131-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire, Michaël KRAEMER,
Président de séance

Mme Caroline DELAVENNE,
Secrétaire de séance



